



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- **Modèle de moto :**
- **Année de la moto :**
- **Catégorie (selon votre moto et votre niveau) :**
- **Numéro de licence FFM :**
- **Nom et prénom :**
- **Date de naissance : ... / ... /**
- **Adresse :**
- **E-mail :**
- **Téléphone :**

ATTENTION : Lors de l'inscription, il est **obligatoire** de présenter son **Pass Circuit** ou sa **licence FFM**.

Équipements obligatoires

Pour des raisons de sécurité, chaque pilote doit impérativement être équipé de :

Casque intégral homologué (en bon état) – *Les casques modulables sont interdits.*

Combinaison en cuir (1 ou 2 pièces *attachées*).

Gants et bottes moto en cuir.

Protection dorsale obligatoire.

Les caméras embarquées sur le casque et sur le pilote sont interdites.

Je déclare sur l'honneur :

Être en bonne santé et avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales.

Ne pas être sous l'effet de médicaments, d'alcool, de stupéfiants ou de toute autre substance altérant mes capacités.

Ne pas présenter d'incapacité médicale incompatible avec la conduite sur circuit. Les pilotes PMR doivent se signaler impérativement à l'engagement.

Être pleinement conscient(e) des risques liés au pilotage d'une moto sur circuit, même en entraînement.

Je renonce à toute action judiciaire contre le Pôle Mécanique d'Escource dans les cas suivants :

Si je suis **victime d'un accident** dans l'enceinte du circuit.

Si ma **responsabilité est engagée** pour un dommage causé à autrui.

Si je cause des **dommages aux infrastructures** ou aux équipements du circuit.

Tout dommage causé sera facturé et devra être réglé sur place. Le Pôle Mécanique d'Escource se réserve le droit d'engager des poursuites en cas de dégradation intentionnelle.

Comportement exemplaire exigé :

- ✓ Rouler à **allure réduite** dans le paddock et la voie des stands.
- ✓ **Interdiction stricte des burns et des roues arrière** pour des raisons de sécurité et d'image.
- ✓ **Respect des règles de sécurité** sous peine d'exclusion immédiate **sans remboursement**, y compris ralentir lorsque les feux et/ou drapeaux jaunes ou rouges sont en action.

Réglementation sonore :

Les pilotes recalés au sonomètre ne seront pas remboursés.

Le niveau sonore est **fixé par l'homologation fédérale** et contrôlé en statique et en dynamique.

Une moto présentant des modifications ou un mauvais entretien de l'échappement sera refusée.

État du véhicule :

- ✓ Les motos doivent être en parfait état mécanique.
- ✓ Les freins et pneus doivent être en bon état.
- ✓ Toute fuite de liquide entraînera une interdiction d'accès à la piste.

Conditions météo et annulations :

La pluie n'annule pas les sessions (*sauf en cas d'événement exceptionnel*).

En cas de neige sur la piste, les journées seront annulées.

Conditions d'inscription et annulation :

Il est **interdit de revendre ou de céder sa place** à un autre participant sans l'accord de l'organisateur.

Un engagement erroné (mauvaise catégorie) pourra être annulé sans remboursement.

Clause de reconnaissance et signature

Je reconnais avoir pris connaissance des risques liés à la pratique du sport moto et des blessures potentielles.

Je suis informé(e) des assurances complémentaires proposées par la FFM.

J'ai été sensibilisé(e) à l'intérêt d'une assurance couvrant les dommages corporels (Article L.321-4 du Code du sport).

Je m'engage à respecter scrupuleusement le règlement du Pôle Mécanique d'Escource.

Fait à : le : ... / ... /

Signature obligatoire du pilote :

Pôle Mécanique d'Escource

40210 Escource

05 58 08 98 77

contact@kartlandes.com

www.kartlandes.com

Protection des données : Les informations recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion de votre inscription, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD du 25 mai 2018. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données en contactant le Pôle Mécanique d'Escource.